

Note de service – Candidats aux examens en Mauritanie

Émanant du poste diplomatique en lien avec l'académie de Normandie – diffusion annuelle

Objet : Modalités d'inscription aux examens nationaux français (DNB et Baccalauréat) pour les candidats présents en Mauritanie

1. Inscription obligatoire au centre d'examen de Nouakchott pour tous les candidats résidant en Mauritanie

Le Lycée Français Théodore Monod (LFTM) est le seul centre d'examen homologué en Mauritanie par le ministère de l'Éducation nationale français. Lui seul est habilité à organiser les épreuves du DNB et du baccalauréat pour les candidats présents sur le territoire mauritanien.

Les candidats scolaires sont inscrits aux examens par le chef d'établissement du lycée Théodore Monod, qui assure leur information ainsi que le suivi de leurs dossiers.

Conformément à la note AEFE n°0044 du 4 mars 2025 sur les examens à l'étranger pour la session 2025 et à la décision écrite de l'académie de Normandie du 7 avril 2025, tout candidat résidant en Mauritanie et souhaitant présenter l'examen sous le statut individuel ou CNED scolaire doit obligatoirement procéder à une inscription auprès du **centre d'examen du pays de résidence** : le LFTM ou, dans certains cas (cf. infra), auprès de l'académie de rattachement.

Sont notamment interdits :

- L'usage d'une fausse adresse de résidence ;
- Le paiement dans un autre établissement ;
- La simulation d'un statut fictif (CNED libre hors cadre).

Ces pratiques interdites peuvent entraîner, sur décision de l'autorité académique, l'irrecevabilité de la candidature ou la poursuite devant la commission de discipline du baccalauréat dans l'éventualité de production de pièces mensongères ou frauduleuses.

2. Capacité d'accueil du centre d'examen du Nouakchott

En conformité avec la jurisprudence du Conseil d'État du 4 novembre 1977 sur la liberté des candidatures au baccalauréat, et à la circulaire annuelle de l'AEFE précisant les modalités d'organisation des examens au sein des centres ouverts à l'étrangers, aucun processus de limitation des candidatures aux examens français n'est appliqué pour les candidats résidant en Mauritanie.

Le lycée Français Théodore Monod dispose toutefois d'une capacité d'accueil limitée. Dans ce contexte, et au regard du nombre élevé de demandes d'inscriptions individuelles, les candidatures des élèves scolarisés dans les établissements mauritaniens à **programme français** sont privilégiées.

Les candidats isolés, ainsi que ceux faisant le choix de présenter des disciplines (enseignements de spécialités, enseignements optionnels, langues vivante) non représentées au sein de l'enseignement homologué local devront ainsi procéder à leur inscription à l'examen auprès de l'académie de rattachement. Attention : ceux-ci seront convoqués pour présenter les épreuves écrites, orales, pratiques et sportives en France métropolitaine, sans aucune adaptation calendaire.

Les candidats s'inscrivent par l'intermédiaire de l'application nationale Cyclades via un compte personnel, au cours de la période d'ouverture du registre de candidatures commun à la Mauritanie, au Sénégal et à la Guinée pour la session en cours. L'adresse personnelle en Mauritanie, et l'identification comme candidat individuel au centre de Nouakchott, sont enregistrés à l'inscription.

Aucune inscription hors délai ne sera acceptée.

L'établissement référent du candidat assure :

- La constitution et centralisation du dossier complet (récapitulatif d'inscription signé, pièces justificatives) ;
- La relation administrative avec le LFTM ;
- La transmission des frais d'examen selon le règlement financier du LFTM communiqué aux établissements.

Il est rappelé qu'aucun centre d'examen n'est ouvert en Mauritanie pour les épreuves du baccalauréat technologique.

3. Capacité d'accueil, spécialités proposées et possibilités d'orientation vers la France

Le LFTM gère un nombre important de candidats extérieurs. Cela implique :

- Une organisation rigoureuse des flux ;
- Une facturation des frais d'examen à la charge exclusive des familles ou établissements partenaires ;
- Une information préalable sur ces frais.

4. Service Local de Coordination des Examens (SLCE)

Le LFTM dispose d'une coordination locale des examens, en lien avec le service coordinateur de Dakar et l'académie de Normandie. Cette coordination assure :

- La communication officielle sur les examens auprès des résidents de Mauritanie ;
- La gestion centralisée des inscriptions et convocations ;
- En lien avec le chef de centre du lycée Théodore Monod de Nouakchott, la logistique des épreuves (écrites, orales, pratiques) se tenant en Mauritanie ;
- La facturation et le suivi administratif ;
- La remise des diplômes.

5. Rappel et reconduction

La présente note est reconduite tacitement chaque année, sauf évolution à l'initiative de l'AEFE ou de l'académie de Normandie.

Hugo Bechtel
Conseiller de coopération et d'action culturelle



Le 23/03/2025

